

## **Consultance externe – Cadre éthique**

### **Termes de références**

## **1. INTRODUCTION**

### **1.1. PRESENTATION DE PUI**

**Première Urgence Internationale (PUI)** est une Organisation Non Gouvernementale de solidarité internationale, à but non lucratif, apolitique et laïque. L'ensemble de ses personnels se mobilise au quotidien pour couvrir les besoins fondamentaux des victimes civiles mises en péril, marginalisées ou exclues par les effets de catastrophes naturelles, de guerres et de situations d'effondrement économique. L'objectif est d'aider les populations déracinées dans l'urgence, tout en leur permettant de regagner rapidement autonomie et dignité. L'Association mène environ 150 projets par an, dans les domaines de la santé, la nutrition, la sécurité alimentaire, la réhabilitation d'infrastructures, l'eau et l'assainissement et la relance économique. PUI intervient en appui à près de 7 millions de personnes dans 24 pays, en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient, en Europe de l'Est, et en France.

### **1.2. CONTEXTE GENERAL DE LA CONSULTANCE**

Première Urgence Internationale vient en aide aux victimes civiles, marginalisées ou exclues par les effets de catastrophes naturelles, de guerres et de situations d'effondrement économique. Son objectif est d'apporter une réponse globale à l'ensemble des besoins fondamentaux des populations victimes de crises humanitaires dans l'urgence jusqu'à leur permettre de retrouver autonomie et dignité. Dans le cadre de cette réponse, toutes les formes d'abus, d'exploitation, de maltraitance, de fraude et de corruption ne sont pas tolérées.

Première Urgence Internationale définit au travers de son cadre éthique les règles qui s'imposent à tous les membres et adhérents de l'association, les salariés nationaux, expatriés ou Siège, les stagiaires, les consultants, les bénévoles, les fournisseurs et prestataires de services – en somme, toutes les personnes physiques ou morales en rapport avec Première Urgence Internationale, indépendamment de leur statut et de leur lieu d'affectation.

Un cadre éthique a été élaboré il y a de nombreuses années et a été révisé et/ou mis à jour à plusieurs reprises, cependant la connaissance de celui-ci par l'ensemble des collaborateurs et parties prenantes peut encore être améliorée et ainsi rendre son application plus performante. Les mécanismes et politiques existants doivent en effet être mieux communiqués, utilisés et intégrés de manière plus large afin de garantir un accès à tous.

## 2.OBJECTIFS

### 2.1. OBJECTIF GENERAL

Améliorer le cadre éthique de PUI et contribuer à l'amélioration de sa mise en œuvre

### 2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Révision du cadre éthique et de ses outils, comprenant :
  - Remise en forme et en cohérence de la politique de lutte contre la fraude et corruption en lien avec le code de conduite et les autres politiques éthiques
  - Révision et mise en cohérence de la politique de protection de l'enfant avec le code de conduite et les autres politiques éthiques
  - Elaboration d'une proposition de mise à jour des règlements intérieurs siège et mission intégrant la qualification de faute liée à l'entorse au cadre éthique, ainsi que les sanctions disciplinaires y afférant.
  - Elaboration d'une procédure cadrant la prise et remise de référence
  - Révision et mise à jour du guide de mise en œuvre du cadre éthique
- Elaboration d'un guide méthodologique d'enquête destiné aux responsables des investigations menées en cas de signalement d'abus et entorse au cadre éthique, ainsi que d'un module de formation interne expliquant le guide.
- Préparation du cahier des charges visant le lancement d'un appel d'offres pour la sélection et l'élaboration de contrats-cadres avec des prestataires spécialisés dans la conduite d'investigations menées en cas de signalement d'abus et entorse au cadre éthique

### 2.3. RESULTATS ATTENDUS

**R1 : La révision du cadre éthique existant est réalisée, incluant :**

- La remise en forme et en cohérence de la politique de lutte contre la fraude et corruption en lien avec le code de conduite et les autres politiques éthiques
- La remise en forme et en cohérence de la politique de protection de l'enfant en lien avec le code de conduite et les autres politiques éthiques
- Une proposition d'intégration de l'échelle des sanctions liées à l'entorse du cadre éthique dans les règlements intérieurs.
- La révision et la mise à jour du guide de mise en œuvre du cadre éthique
- Une procédure de prise et remise de référence

**R2 : La mise en œuvre d'un guide méthodologique d'enquête est réalisée, incluant :**

- Un guide méthodologique d'enquête
- Un module de formation interne

**R3 : L'appel d'offres pour la sélection de prestataires-enquêteurs externes est prêt pour être lancé, via la production de :**

- Un cahier des charges
- Une grille de sélection incluant des critères détaillés
- Des formats de contrats-cadres associés sont préparés

**R4 : La présentation de la révision et du guide de mise en œuvre auprès de la taskforce PSEAH est réalisée, incluant :**

- Une synthèse de l'amélioration et des changements apportés
- Une présentation power-point du guide de méthodologie d'enquête

## **2.4. LIVRABLES ATTENDUS**

- Révision du guide de mise en œuvre
- Révision de la politique protection de l'enfant et politique de lutte contre la fraude et corruption
- Intégration de l'échelle des sanctions dans le cadre éthique et le règlement intérieur
- Procédures de prise/remise de référence
- Guide de méthodologie d'enquête
- Dossier Appel d'Offres pour prestataires d'enquête
- Présentation power point

## 3. Méthodologie :

La consultance se déroulera en différentes phases :

### **Phase 1 :**

- Réunion de cadrage avec la taskforce PSEAH
- Consultation CPA
- Consultations services RH/R&P

### **Phase 2 :**

- Production et suivi lors de point bimensuel avec le Comité de Pilotage des Abus

### **Phase 3 :**

- Finalisation avec la taskforce PSEAH des parties intégrées au plan d'actions
- Finalisation avec le département RH de la mise à jour des règlements intérieurs, des sanctions disciplinaires et de la procédure de référence
- Présentation au CPA et au CODIR pour validation finale avant passage en conseil d'administration de la révision des politiques

En raison du coût et des complexités logistiques, il n'est pas prévu de déplacement sur les missions pour la consultance. En revanche, des ateliers à distance pourront être organisés depuis le siège de PUI.

## 4. Budget de la mission :

Le coût de la prestation ne pourra excéder la somme TTC de 5 000 EUR et inclure l'ensemble des coûts liés à la prestation.

## 5. Profil de la consultance

- Expertise confirmée en analyse et élaboration de politiques et de rapports éthiques,
- Expérience préalable dans le milieu associatif et, si possible, dans le champ de la solidarité internationale,
- Bonne connaissance des ONGs et des bailleurs de fonds,
- Maîtrise du français et de l'anglais.

Une grande importance sera donnée à son expérience et sa méthode de travail sur d'autres projets similaires.

## 6. Modalités de remise des candidatures

Le Comité de Pilotage des Abus étudiera les offres reçues sur la base d'un dossier composé des pièces suivantes rédigées en français :

- Une proposition technique et financière détaillée (éléments de compréhension des Termes de Référence, méthodologie proposée, durée, chronogramme ajusté, budget détaillé)
- CV actualisé
- Des contacts pour prise de références
- Tout autre élément jugé utile

Les propositions non complètes ne seront pas considérées.

Les propositions devront être adressées au Comité de Pilotage des Abus suivant la référence CADRE ETHIQUE / PROPOSITION CONSULTANCE et envoyées à :

[gbodineau@premiere-urgence.org](mailto:gbodineau@premiere-urgence.org) avec les adresses suivantes en cc : [orouteau@premiere-urgence.org](mailto:orouteau@premiere-urgence.org) et [elegrand@premiere-urgence.org](mailto:elegrand@premiere-urgence.org).

La date limite de réception des offres est fixée au 31 mai 2021, à 17h.

La sélection de la meilleure proposition parmi les offres reçues sera effectuée au plus tard le 15 juin 2021.